

**SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS****N° 9****Objet : Participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » au titre de l'exercice 2025****Le 20 juin 2025**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUETTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT
- Mme Monique LAGOUETTE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- M. Xavier FORTINON à M. Damien DELAVOIE
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. François GUILLAMET (Commune de Mollets-et-Maâ)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Nicolas DOMET (Commune de Tarnos)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)
- M. Cédric LAUSSU (Commune de Vieille-Saint-Girons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



Assistaient également à la réunion :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. ALBIN Mathieu, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY, Mme Noa CHASSERIO, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

Le Comité Syndical,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « nettoyage du littoral landais », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.

VU la délibération du Comité Syndical en date du 6 décembre 2024 approuvant le budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget supplémentaire du budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice de 2025 et l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « nettoyage du littoral landais »,

D E C I D E :

- d'approuver la clé de répartition des participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025 pour ce qui concerne tant les prestations relatives au nettoyage et à la collecte mécanique que le transport et le traitement des apports et de fixer les participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025 à 749 600 € pour le Département des Landes et à 749 600 € pour les Communautés de communes et communes adhérentes au bloc de compétence « nettoyage du littoral landais » selon le tableau joint à la présente délibération,
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.



Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 26/08/2025
Qualité : PRESIDENTE SMLL



PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2025

BUDGET "Nettoyage du Littoral Landais"

COLLECTIVITES	PARTICIPATIONS COMPETENCE
BISCARROSSE	88 859 €
C.C. COTE LANDES NATURE	103 213 €
C.C.MIMIZAN	67 526 €
CAPBRETON	82 077 €
LABENNE	32 910 €
MESSANGES	31 052 €
MOLIETS ET MAA	47 993 €
ONDRES	25 388 €
SEIGNOSSE	73 092 €
SOORTS HOSSEGOR	69 218 €
SOUSTONS	40 289 €
TARNOS	46 906 €
VIEUX BOUCAU	41 077 €
TOTAL	749 600 €
DEPARTEMENT DES LANDES	749 600 €